



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

N° 00003 BIS

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 075-267500049-20241014-CA_2024_10_03B-DE

S²LOW

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Présentation du budget des EHPAD au format EPRD

Le Conseil,

Vu le code de l'Action sociale et des familles et notamment les articles R 123.39 et suivants,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable M22 au 1er janvier 2018,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable applicables aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n° 23-30 du Conseil d'Administration du Centre d'Action sociale de la Ville de Paris du 12 avril 2023 portant application du référentiel M57 au budget général à compter du 1er janvier 2024 et redéfinition des périmètres des budgets annexes.

Vu la délibération n° 23-006 du Conseil d'Administration du centre d'Action sociale de la Ville de Paris du 23 décembre 2023 portant propositions du budget et des tarifs hébergement 2024 des EHPAD du CASVP

Vu le mémoire de la Directrice générale du centre d'Action sociale de la Ville de Paris

Délibère

Le Centre d'Action sociale de la Ville de Paris valide la transposition du budget prévisionnel 2024 des EHPAD en l'Etat prévisionnel des recettes et des dépenses joint à la présente délibération

Plo La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Le Directeur Adjoint des Solidarités

d
Jeanne SEBAN

Jim BOSSARD

P/la Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FLOCHE
Léa FLOCHE
Adjointe à la Maire de Paris
chargée des Solidarités.
de l'hébergement d'urgence
et de la protection des réfugiés